MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2026-48** **29/01/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/03/2026
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Dispositif d'accompagnement en 2026 des équipes des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, ayant un projet d'ouverture de bachelor agro pour les rentrées 2027 et 2028.

Destinataires d'exécution
DRAAF SRFD DAAF / SFD Inspection de l'enseignement agricole EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMREO) Etablissements de l'enseignement supérieur publics et privés sous contrat ENSFEA

Résumé :
Note d'information sur l'organisation en 2026 du dispositif d'accompagnement, proposé dans le cadre du dispositif national d'accompagnement (DNA), pour les équipes des établissements d'enseignement technique et supérieur ayant le projet d'ouvrir une formation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie (bachelor agro) à la rentrée 2027 ou à la rentrée 2028. Ce cycle d'accompagnement a pour finalité d'aider les équipes à s'approprier les diverses ressources dans le but de préparer un dossier de dépôt de dossier d'accréditation au bachelor agro.

La présente note a pour objet de présenter et détailler l'organisation de l'accompagnement des équipes des établissements d'enseignement technique et supérieur ayant le projet d'ouvrir une formation de bachelor agro en vue de la rentrée 2027 ou 2028 pour toutes les mentions.

1. Contexte

La loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture introduit dans son article 15 la création d'un nouveau diplôme de l'enseignement agricole, le diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro ».

Ce nouveau diplôme de niveau 6 en sciences et techniques de l'agronomie confère à tous les étudiants qui en seront diplômés un bac +3, et le grade de licence, s'intégrant pleinement dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (dit système licence-master-doctorat).

Le bachelor agro est proposé uniquement par des établissements accrédités, conformément aux articles L. 812-12 et L. 813-12 du code rural et de la pêche maritime.

La formation au bachelor agro est conçue et dispensée par des établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du ministère chargé de l'agriculture ou par des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, conjointement accrédités avec un ou plusieurs établissements d'enseignement technique agricole mentionnés aux articles L. 811-8, L. 813-8 ou L. 813-9 du code rural et de la pêche maritime assurant une formation de technicien supérieur agricole.

Ces établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement technique sont liés par une convention. Ils sont accrédités par le ministère chargé de l'agriculture, pour une durée maximale de cinq ans, afin d'assurer une formation conduisant à une mention du bachelor agro.

La procédure d'accréditation des établissements repose sur l'instruction du dossier de demande d'accréditation rédigé par les établissements et évalué par l'inspection de l'enseignement agricole.

Elle prend en compte les deux modalités de diplôme (en 1 an ou en 3 ans) et les mentions de bachelor agro choisies.

Se référer à l'annexe 1 pour le détail des mentions, des vagues de travaux, des modalités de bachelor agro concernées et des éléments de calendrier prévisionnel des campagnes d'accréditation. Des notes de services dédiées à chacune de ces campagnes d'accréditation sont publiées à cet effet.

2. Présentation du dispositif d'accompagnement de l'année 2026

a. Objectif

L'accompagnement a pour objectif d'aider les équipes d'établissements réunis en consortium à construire une offre de formation en bachelor agro et à s'approprier les ressources disponibles dans la perspective de déposer une demande d'accréditation au bachelor agro.

b. Organisation

Le dispositif d'accompagnement se déroulera en trois temps (distanciel et présentiel).

1. Webinaire de présentation du nouveau diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » et des dispositifs déployés (dispositif règlementaire, démarche d'accréditation, ressources complémentaires dédiées aux nouvelles mentions de la vague 2 uniquement, etc.).

2. Mise à disposition de ressources sur la plateforme Univert portant sur les spécificités de chaque mention, avec des espaces de travail partagés pour les consortiums.
3. Séminaire, en présentiel, d'une durée de deux jours regroupant les équipes des établissements par mention de bachelor agro pour les accompagner dans la construction de leur bachelor agro et/ou rédactions nécessaires préalables au dépôt d'un dossier de demande d'accréditation.

c. Public cible

Le dispositif d'accompagnement au bachelor agro, proposé aux établissements au cours de l'année 2026 concerne les équipes ayant un projet de formation en bachelor agro :

- dans l'une des mentions du diplôme ;
- dans l'une des 2 modalités du diplôme (en 1 an accessible après un bac +2 ou 120 ECTS ou en 3 ans accessible post-bac) ;
- susceptible d'ouvrir dès septembre 2027 ou en septembre 2028.

NB : en fonction du nombre de consortiums souhaitant participer à cet accompagnement, une priorité pourra être donnée aux consortiums n'ayant pas participé à l'accompagnement en 2025 pour une même mention de diplôme.

d. Critères pour les participants à l'accompagnement

Par consortium et par mention de bachelor agro pourront s'inscrire à ces temps **4 personnes maximum**.

Ce groupe de 4 personne est composé de :

- une personne représentante du ou des établissements de l'enseignement supérieur (ex : ingénieur pédagogique)
- deux personnes représentantes du ou des établissements de l'enseignement technique (un membre de l'équipe de direction et un enseignant qui va intervenir dans la formation si possible)
- une personne au choix du consortium (représentant d'un autre établissement du consortium, membre de l'équipe de direction, membre de l'équipe pédagogique).

Devront **obligatoirement être présents** lors du temps de l'accompagnement en présentiel (séminaire), **une personne représentant l'enseignement technique** et **une personne représentant l'enseignement supérieur** de chaque consortium, par mention.

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session. Ils sont également les relais d'information dans leur établissement après la session.

Tous les participants doivent s'inscrire au préalable à chaque temps du cycle d'accompagnement, comme détaillé dans la partie 3 de la présente note.

e. Ressources préalables

Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement d'avoir, en amont des sessions :

- consulté leurs collègues sur leurs questionnements afin de les partager lors du séminaire,
- pris connaissance des documents qui sont accessibles sur la page Chlorofil et consultables au lien suivant : https://chlorofil.fr/diplomes/superieur/bachelor-agro

3. Dates et lieux de l'accompagnement

Temps n°1 : Webinaire à distance

Date : jeudi 2 avril 2026

Horaire : 13h30 - 16h30

Lien d'inscription :

https://ensfea-fr.zoom.us/meeting/register/w475s4QnR6KEgVvbG6zNjw

(le lien de connexion à la visio vous sera communiqué directement par mail suite à votre inscription)

Date limite des inscriptions : 27 mars 2026

Temps n°2 : Formation asynchrone via la plateforme Univert

Date pour les 6 mentions de la vague 1 : à partir du vendredi 3 avril 2026

Date pour les autres mentions : à partir du jeudi 4 mai 2026

L'accès à la plateforme sera autorisé aux inscrits et donc aux consortiums visés par l'accompagnement session 2026 comme décrit au paragraphe 2.c.

Temps n°3 : Séminaires par mention de diplôme :

Session « A » de formation

Six mentions concernées :

- Alimentation et agroalimentaire durables
- Elevage et transitions
- Entreprendre, accompagner et manager en agriculture
- Génie agronomique et transitions
- Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation
- Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture

Dates : du lundi 4 mai au mercredi 6 mai 2026

Horaire : début de session le lundi à 14h00 - fin de session le mercredi à 12h30

Lieu : ENSFEA, 2 route de Narbonne, 31320 Auzeville-Tolosane

Code stage : NFE1EA0140

Code session : 2026-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 16 mars 2026

Session « B » de formation

Cette session, concernant les mêmes mentions que la session « A », sera ouverte selon le nombre d'inscrits de la session « A » si nécessaire.

Dates : du lundi 11 mai au mercredi 13 mai 2026

Horaire : début de session le lundi à 14h00 - fin de session le mercredi à 12h30

Lieu : ENSFEA, 2 route de Narbonne, 31320 Auzeville-Tolosane

Session « C » de formation

Trois mentions concernées :

- Forêt et transitions (intitulé provisoire)
- Génie de la bio économie, de la décarbonation et de l'énergétique agricole (intitulé provisoire)
- Génie de l'eau en agriculture (intitulé provisoire)

Dates : du mardi 23 juin au jeudi 25 juin 2026

Horaire : début de session le mardi à 14h00 - fin de session le jeudi à 12h30

Lieu : MAASA, 3 rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris

Code stage : NFE1EA0140

Code session : 2026-00002

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 16 mars 2026

4. Modalités pratiques d'inscription (hors webinaire à distance)

Cela concerne :

- les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat des établissements techniques agricole qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll,
- les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est un établissement public),
- les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP et UNREP),
- les représentants des unions fédératives des établissements d'enseignement privé (UNMFREO),
- les personnels des établissements d'enseignement supérieur.

L'inscription se réalise via le formulaire accessible sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » au lien suivant :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/bachelor-inscription-sessions-formation-nfe1ea0140

Etapes du processus d'inscription :

Etape 1 : Les agents s'inscrivent par consortium au lien ci-dessus, dans la limite des modalités précisées au paragraphe 2.c. de la présente note.

Cela implique qu'une personne désignée par le consortium inscrive les 3 autres personnes (au maximum) et renseigne les informations demandées.

Etape 2 : La personne désignée par le consortium pour réaliser les inscriptions a la charge de partager la « demarche-numerique » (en communiquant le lien via un mail) au DRAAF/SRFD de sa région.

Cette action permet au DRAAF/SRFD :

- d'être informé des projets portés par les établissements,
- de répondre à des questions du formulaire le concernant.

Etape 3 : Les DRAAF/SRFD des régions des établissements porteurs d'un projet de bachelor agro sont invités à :

- prendre connaissance des projets de bachelor agro de leur région,
- prendre connaissance des pré-inscrits par projet à la session d'accompagnement 2026,
- répondre aux questions les concernant dans la « demarche.numerique» d'inscription des agents à la session d'accompagnement,
- valider définitivement l'inscription du consortium sur la même plateforme par ses réponses.

Etape 4 : Après le 16 mars 2026, date de clôture des inscriptions sur la « demarche-numerique », l'ENSFEA enregistre toutes les demandes d'inscription des consortiums avec les validations des DRAAF/SRFD.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel « valant invitation » est envoyé aux participants à partir du 17 mars 2026.

Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à cette invitation.

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr à l'attention de Mme Nadine Hirtzlin.

5. Modalités de prise en charge

a. Modalités de prise en charge pour les personnels des établissements techniques publics

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice dans le cadre du PNF.

b. Modalités de prise en charge pour les personnels des établissements techniques privés et pour les personnels des établissements de l'enseignement supérieur long public et privé

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des structures envoyant leurs agents.

Pour les sessions en présentiel, le repas collectif (déjeuner du midi) du jour 2 est pris en charge directement par l'ENSFEA pour tous les participants.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des campagnes d'accréditation à venir

Rentrée concernée	6 mentions de bachelor agro - vague 1	3 mentions de bachelor agro - vague 2	Echange entre la DRAAF et la DGER sur les projets de bachelors agro	Dépôt des dossiers de demande d'accréditation par les consortiums	Avis d'opportunité DRAAF	Evaluation des dossiers par l'IEA	Publication de l'arrêté accréditation	Recrutement via Parcoursup	Recrutement hors Parcoursup sur dossier / entretien
Septembre 2027 Bachelor agro en 1 an			Printemps / été 2026	Mars / avril ou novembre / décembre 2026	Mars / avril ou novembre / décembre 2026	Juin 2026 ou janvier 2027	Octobre 2026 ou Février 2027		Mars à Août 2027
Septembre 2027 Bachelor agro en 3 ans			/	Mars / avril 2026	Mars / avril / mai 2026	Juin 2026	Octobre 2026	Paramétrage en Novembre 2026	
Septembre 2028 Bachelor agro en 1 an			Juin 2026 à juin 2027	Printemps 2027	Printemps 2027	Printemps 2027	Octobre 2027		Janvier à Août 2028
Septembre 2028 Bachelor agro en 3 ans								Paramétrage en Novembre 2027	

Nb :

Pour rappel, les 6 mentions de la vague 1 des travaux sont :

- Alimentation et agroalimentaire durables
- Elevage et transitions
- Entreprendre, accompagner et manager en agriculture
- Génie agronomique et transitions
- Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation
- Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture

Les mentions de la vague 2 des travaux sont :

- Forêt et transitions (intitulé provisoire)
- Génie de la bio économie, de la décarbonation et de l'énergétique agricole (intitulé provisoire)
- Génie de l'eau en agriculture (intitulé provisoire)